

Le court texte suivant correspond à une communication faite en juillet 2014 au Congrès de l'AFEP, au sein d'un panel intitulé : « Démocratisation de l'enseignement supérieur ? Trajectoires des étudiants et des établissements ».

### **Des dispositions à s'orienter face à des universités en concurrence : marché universitaire francilien et ségrégation**

Ce panel me donne l'opportunité de saisir les trois mots-clés « démocratisation / étudiants / établissements » à partir du cas universitaire francilien, qui constitue mon terrain de thèse. Je propose ainsi de discuter les enjeux de démocratisation de l'enseignement supérieur en termes de recrutement social et scolaire des étudiants à travers une approche géographique qui s'attache à la dimension spatiale des processus d'orientation et des parcours scolaires et universitaires.

Je ne parlerai ici que des universités publiques franciliennes, laissant les classes préparatoires (CPGE), les sections techniciens supérieurs (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT), et les nombreuses écoles (petites et grandes) en filigrane. En centrant le regard sur les universités, il s'agit de montrer que ce secteur de l'enseignement supérieur, particulièrement touché par l'ouverture sociale et scolaire des recrutements étudiants, n'est pas si « ouvert » ou « non sélectif » que ce que la comparaison fréquente avec les autres secteurs pourrait laisser supposer. Les universités franciliennes constituent ainsi un cas d'étude pertinent au regard des trois mots-clés qui nous intéressent, et ce non seulement en raison de leur nombre d'inscrits (environ 21% étudiants des 1,2 millions d'étudiants inscrits à l'Université en France) mais aussi, et surtout, parce qu'elles donnent à voir des concurrences entre établissements qui ne sont pas sans effet sur les trajectoires étudiantes et les enjeux de démocratisation.

L'Île-de-France compte aujourd'hui seize universités publiques – Paris 9 Dauphine Université ayant le statut de Grand Etablissement depuis 2004. Parmi ces seize établissements, douze sont issus de la division de l'Université de Paris après 1968 (loi Faure). Ces universités, plus ou moins pluridisciplinaires, sont principalement implantées en première couronne ou à Paris intra-muros. Les quatre plus récentes ont été créées en 1991 et sont situées en ville nouvelle : Cergy-Pontoise, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Evry. Le paysage universitaire francilien est souvent analysé à partir du schéma centre-périphérie, une grille d'analyse qui doit cependant être nuancée en intégrant des réflexions sur le polycentrisme qui caractérise la métropole parisienne aujourd'hui. Ce très bref rappel de l'émergence en deux temps des seize établissements qui nous intéressent aujourd'hui constitue un rappel trop bref des héritages symboliques associés à la

construction du paysage universitaire francilien. La position de chaque université dans le champ régional, national et international de l'enseignement supérieur, s'appuie sur ces héritages, dont rend compte par exemple les enjeux de dénomination des universités (comme des PRES-ComUE) et la référence à « Paris » ou à la « Sorbonne » (Barats, 2012).

Ce décor planté, que dire des enjeux de démocratisation au regard des trajectoires étudiantes qui caractérisent ces établissements ? Je m'appuierai principalement sur deux sources : les bases de données du ministère (SISE-MESR), qui permettent d'objectiver les caractéristiques sociales et scolaires des étudiants, et une enquête auprès de 78 étudiants en Géographie, Droit et Administration économique et sociale (AES) inscrits à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Cette enquête permet d'appréhender les trajectoires étudiantes en construction à partir d'entretiens répétés sur deux ou trois ans pour environ 35 étudiants enquêtés en Licence 1 en 2011-2012. Une vingtaine d'entretiens avec des étudiants en Master 1 en 2011-2012 permet d'appréhender leurs trajectoires rétrospectivement.

Le propos s'articule en deux temps. La première partie s'attache aux formes de la démocratisation universitaire francilienne, à travers une approche par les établissements, qui nuance le constat d'ouverture sociale et scolaire des recrutements étudiants franciliens. Les concurrences entre établissements invitent, dans un second temps, à lire le paysage universitaire en termes de quasi-marché, dans lequel s'inscrivent les trajectoires étudiantes.

## **1. Une « démocratisation » inégale selon les universités franciliennes**

La question de l'ouverture sociale et scolaire des recrutements étudiants concerne chaque établissement. On peut l'appréhender grâce aux variables qui décrivent la catégorie socio-professionnelle des parents des étudiants, telle qu'ils la déclarent lors de leur inscription chaque année, et à partir des variables relatives au parcours scolaire des étudiants (type de baccalauréat, âge au baccalauréat). La « démocratisation » peut ainsi être approchée à partir de la part de bacheliers technologiques et celle des bacheliers professionnels, variables corrélées avec une surreprésentation des enfants d'ouvriers et d'employés. Elle doit bien sûr être lue au prisme des filières (démocratisation dite ségrégative) et des cycles d'études (le système scolaire se caractérisant par des processus de sélection sociale), mais aussi, et c'est là le centre de notre propos, en fonction des établissements.

En effet, les caractéristiques des inscrits différencient notablement les universités franciliennes. Par exemple, en 2011-2012, environ 40% des inscrits (SISE-MESR) à Paris 1 étaient enfants de cadres, contre seulement 20% pour Paris 8. Plus généralement, outre l'orientation disciplinaire (Lettres et sciences humaines et sociales, Droit et économie, Sciences, Santé), ce sont les variables scolaires qui différencient le plus les 16 universités

franciliennes, et notamment la part des bacheliers professionnels et des bacheliers technologiques.

Ce constat de l'hétérogénéité des recrutements selon les établissements est à articuler à la différenciation de l'offre de formation. Celle-ci renvoie en effet aux filières présentes dans chaque université et à la hiérarchie qui leur est associée (Convert, 2003). En outre, il faut noter que la différenciation de l'offre de formation peut aussi prendre la forme d'une adaptation des contenus de formation. Leur présentation, à travers les plaquettes et brochures disponibles sur internet, en insistant sur l'encadrement et le suivi des étudiants dans le cas de Paris 8 (que ce soit pour l'AES ou pour le Droit), indique qu'une même filière peut « cibler » un public moins assuré scolairement dans certains établissements. La structure des cycles (proportion légèrement plus importante de doctorants dans les universités parisiennes) influence également la composition sociale et scolaire des publics.

Outre l'éventail des formations proposées par l'établissement, la localisation même des universités peut expliquer les différenciations sociales et scolaires des publics. En effet, la carte du bassin de recrutement de chaque université met en évidence une forte polarisation des lieux de résidence des étudiants autour du site de l'établissement. Que l'on considère toutes les filières, ou bien seulement l'AES ou le Droit, ce sont les universités parisiennes qui recrutent dans les lycées les plus proches (0-5km) mais cette particularité parisienne est particulièrement visible pour le Droit (60% des candidatures Admission Post-Bac concernent des lycées à moins de 5 km) et l'AES (50%) (données APB sur les candidatures admises en 2011-2012). Les universités de petite et de grande couronne recrutent une plus forte proportion de candidats APB dans les lycées entre 5 et 20 km. Les universités de Cergy, Evry, Marne-la-Vallée et Versailles Saint-Quentin recrutent des étudiants issus de lycées situés plus loin que pour les universités de petite couronne. Les recrutements de proximité sont, de façon générale, plus importants en premier cycle, l'âge médian de décohabitation étant relativement élevé en Île-de-France (De Berny, 2008). Or, la région capitale est marquée par une division sociale de l'espace résidentiel, (Rhein, 1994 ; Préteceille, 1995 ; Préteceille, 2006 ; François *et al.*, 2011), caractérisée notamment par un pic d'assez grande pauvreté relative dans le secteur nord est (Seine-Saint-Denis). La localisation des universités, quand elle est associée à une ségrégation résidentielle et à une part importante de recrutements de proximité, n'est donc pas anodine dans les écarts de composition sociale et scolaire des publics étudiants.

On constate donc une « démocratisation » différenciée selon les établissements, et cela même lorsqu'on n'observe qu'une seule filière et un cycle d'étude. Les écarts de recrutement entre Paris 1 et Paris 8, approchés grâce à la part d'enfants de cadres, d'enfants d'ouvriers et de bacheliers technologiques et professionnels, sont par exemple moins importants en AES qu'en Droit ou en Géographie pour les primo-entrants en L1. Et malgré des écarts plus réduits en AES, on observe tout de même dans cette filière une différence de

près de 20 points pour la part d'enfants de cadres entre les deux universités. En outre, on compte plus de 60% de bacheliers technologiques et professionnels parmi les primo-entrants en L1 AES à Paris 8 contre environ 35% à Paris 1. L'ouverture sociale et scolaire, variable selon les universités, ne résulte donc pas seulement d'une différence d'offre de formation : les écarts entre universités persistent à année d'étude et filière contrôlées.

En outre, parler de « démocratisation » suppose d'appréhender l'« ouverture sociale et scolaire » des recrutements universitaires sur le temps long (Bourdieu, Passeron, 1964). Pour le dire autrement, et en gardant l'approche centrée sur les établissements, il faudrait retracer les longues trajectoires des universités franciliennes en liant la composition de leur public étudiant aux évolutions de leur offre de formation. Cette dernière constitue de plus un reflet des héritages liés à la construction du paysage universitaire actuel : les universités de ville nouvelle, plus récentes et dont la dénomination ne comporte pas de référence directe à l'Université de Paris ou à la Sorbonne, se caractérisent ainsi par des formations plus « professionnalisantes » (Baron *et al.*, 2007).

## **2. Lire le quasi-marché universitaire francilien à travers les trajectoires étudiantes**

L'approche par établissement invite à analyser la dimension spatiale de l'ouverture sociale et scolaire des recrutements étudiants franciliens. La différenciation constatée plus haut justifie ainsi un questionnement sur les processus de ségrégation universitaire, par analogie avec les travaux sur l'enseignement secondaire. Les recherches sur la « ségrégation scolaire », au croisement de la géographie, de la sociologie urbaine et de la sociologie de l'éducation (Oberti, 2007), permettent notamment d'interroger la différenciation et la hiérarchisation socio-spatiale de l'offre (Oberti, 2005), l'évitement scolaire (François, 2002), le placement scolaire (François, Poupeau, 2008a), voire des effets de contexte (Duru-Bellat, Mingat, 1988 ; Cousin, 2000). Il s'agit alors d'appréhender les recrutements étudiants en considérant ces phénomènes d'évitement, de hiérarchisation des établissements, de sectorisation des inscriptions à l'entrée en L1 par analogie avec les questionnements autour de la carte scolaire. Ce dernier point renvoie au fonctionnement du système RAVEL (en place depuis la création des universités de ville nouvelle jusqu'à la rentrée 2009) : selon la commune de passage du baccalauréat et la filière demandée, le candidat à l'entrée en L1 pouvait se voir proposer une, deux ou trois universités franciliennes. Cette sectorisation, dont il est difficile de rendre compte (non seulement cartographiquement mais aussi dans l'objectivation des critères privilégiés : proximité, mixité sociale, liens historiques avec certains lycées etc.), a été remplacée par le système Admission Post-Bac à la rentrée 2009. Ce dernier fonctionne sur le principe de priorités académiques pour les licences en tension, reconfigurant les discontinuités franciliennes dans l'accès aux L1.

Cette dimension spatiale nous intéresse ici en ce qu'elle pourrait révéler une certaine mise à distance de certains étudiants et de certains établissements. Une telle analyse en termes de relégation, qui constituerait le pendant critique de la démocratisation observée en Île-de-France, pose alors la question du stigmate associé à certaines universités dites « de banlieue ». Cela est particulièrement sensible dans les discours des étudiants enquêtés qui sont ou ont été inscrits à Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Il faut néanmoins préciser que les positions symboliques occupées par les différentes universités franciliennes sont à géométrie variable selon que l'on considère certaines filières (statut des disciplines artistiques ou de la science politique à Paris 8 par exemple) ou certains cycles d'étude (spécialisations rares en master). Elles varient également bien sûr selon la position et la trajectoire des étudiants ou personnels produisant ces représentations. Les étudiants enquêtés sont inscrits principalement en Droit et en AES, deux filières bien représentées en Île-de-France (respectivement présentes dans 11 et 9 universités). Par opposition au prestige attribué par les étudiants de Paris 1 comme de Paris 8 à la Sorbonne, l'établissement implanté à Saint-Denis depuis 1980 est souvent vu comme stigmatisé, notamment sur le marché de l'emploi. Le cosmopolitisme et l'héritage vincennois peuvent néanmoins soutenir des requalifications symboliques, au même titre que l'investissement des professeurs ou la solidarité entre étudiants. La réputation peut alors se lire comme un reflet des trajectoires des universités dans le champ social universitaire francilien, faites d'héritages, de développement de formation plus ou moins originales, d'adaptation pédagogiques (des blocs de 3h de cours en licence AES à Paris 8 afin de faciliter le travail des étudiants salariés par exemple). Il reste que pour beaucoup d'enquêtés l'insertion professionnelle est corrélée au nom de l'établissement délivrant le diplôme de master.

Ces réputations, saisies dans le discours des enquêtés, sont essentielles pour comprendre les trajectoires étudiantes. Ces dernières s'inscrivent dans ce qu'on pourrait appeler un quasi-marché universitaire, à la suite des travaux sur l'enseignement secondaire. Ce type de marché se caractérise par une certaine opacité. En effet, le cadrage national des diplômes et la réduction des mentions de licence contribuent à présenter l'offre de formation universitaire comme égale et uniforme à l'échelle nationale. Dans un contexte de valorisation de l'autonomie des universités, associé à la production d'indicateurs de réussite (qui rappellent les indicateurs de performance des lycées de la DEP étudiés par Felouzis, 2005) les universités constituent des espaces de concurrence que l'on peut analyser à différentes échelles. L'échelle régionale francilienne en est un exemple particulièrement éclairant, car on peut l'analyser de façon presque autonome en raison du fonctionnement systémique des trois académies (Créteil, Versailles et Paris) qui la composent. Cette région occupe de plus une place à part dans les mobilités étudiantes inter-régionales, l'isolat francilien va de pair avec des mobilités intra-régionales importantes (Baron *et al.*, 2007 ; Baron, Berroir, 2007).

La régulation des quasi-marchés scolaires ou universitaires se caractérise par le rôle central de la réputation, qui remplace l'information sur la qualité de l'offre ordinairement

donnée par un prix. Ces espaces de concurrence sont régulés par les jugements sur une qualité hétérogène et difficile à percevoir, souvent interprétée par les étudiants enquêtés en Droit et AES en termes d'insertion professionnelle. De tels jugements résultent en partie de paroles d'experts diffusées dans des salons et des journées d'information. Ces « experts » peuvent être des institutions (SCUIO – Service Commun Universitaire Information et Orientation –, SAIO – Services Académiques Information et Orientation –, CIO – Centre d'Information et d'Orientation des Enseignements Supérieurs en Sorbonne–, etc.), des professeurs, mais aussi des entreprises, à l'instar des cabinets spécialisés dans l'orientation qui peuvent, entre autres, produire des classements de formation (Mignot-Gérard, Sarfati, 2013). Outre les paroles d'experts, les jugements font jouer les politiques d'image d'établissement (sites internet et newsletter, exemple de la « stratégie de marque » de Paris 1), et des réseaux familiaux et amicaux sur lesquels peuvent s'appuyer les étudiants. Or, toutes les familles n'ont pas les mêmes critères de jugement ni la même capacité à activer des réseaux d'information (Felouzis, Perroton, 2007) : la représentation qu'ont les étudiants de la réputation des différentes universités fait jouer leur origine sociale, leur expérience amicale et familiale en termes d'études supérieures, leur parcours scolaire antérieur, etc. Les étudiants s'appuient en effet sur leurs pairs pour opérer des classements et élaborer leur orientation dans le supérieur (Orange, 2013).

Tous ces éléments donnent du poids à la localisation résidentielle autour de laquelle s'organisent les espaces de vie des étudiants, et en partie leurs réseaux familiaux et amicaux. Cette dimension spatiale apparaît d'autant plus importante que la sectorisation constitue également un mécanisme de régulation de ce « quasi-marché universitaire » francilien. Le système APB en vigueur depuis 2009 définit ainsi des Licences dites « en tension », le nombre de candidats excédant les capacités d'accueil des universités parisiennes, voire de première ou de grande couronne. Pour ces licences, dont le Droit et l'AES font partie, une priorité est donnée aux candidats bacheliers de l'académie, le code de l'éducation (article L612-3) stipulant que tout candidat en premier cycle « doit pouvoir, s'il le désire, être inscrit en fonction des formations existantes lors de cette inscription dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat ou son équivalent ou dans l'académie où est située sa résidence ». Dans les faits, les bacheliers de l'académie de Créteil et de Versailles ne peuvent entrer en première année de Licence de Droit dans une université parisienne.

Dans ce quasi-marché universitaire francilien, les trajectoires étudiantes peuvent être analysées en termes d'inscription dans un établissement plutôt qu'un autre. L'enquête auprès des étudiants de Paris 1 et Paris 8 met en évidence l'importance du capital scolaire dans les ajustements étudiants face aux concurrences universitaires. Il peut se définir comme une sous-espèce du capital culturel, spécifique au champ scolaire, qui renvoie aux titres scolaires mais aussi plus largement au « rapport à l'école », que l'on approche dans les entretiens à travers l'expérience scolaire familiale et amicale, les méthodes de travail, la connaissance des

filières, des établissements, etc. Par exemple, plusieurs enquêtés ont eu leur baccalauréat de justesse, Paris 8 peut alors constituer pour eux un lieu rassurant car relativement familier (présence de leurs camarades de lycée, proximité avec leur lieu de résidence), rappelant alors les analyses de Felouzis sur les antennes universitaires (Felouzis, 2001). Au contraire, les étudiants qui souhaitent s'inscrire à Paris 1 alors qu'ils habitent en banlieue ont le plus souvent un certain capital scolaire. Cela est d'autant plus vrai pour ceux qui réussissent effectivement à s'inscrire à la Sorbonne, la compréhension du fonctionnement APB, et surtout son contournement (options, dérogation) supposant un tel capital. L'entrée par les trajectoires permet également d'observer les mobilités inter-établissements, qu'elles soient survenues avant l'enquête (rétrospectif), en cours de suivi, ou simplement projetées (projets évoqués lors du dernier entretien). Celles-ci confirment l'importance du capital scolaire : obtenir une Licence avec mention dans une université comme Paris 8 permettant pour certains une inscription en Master à Paris 1 (réassurance scolaire). Les trajectoires centrifuges s'expliquent souvent par des spécialisations en Master, des reprises d'étude ou encore des facilités administratives d'inscription (calendrier décalé par exemple).

Les trajectoires des 78 étudiants enquêtés montrent en fait un sens du placement universitaire, par analogie avec le sens du placement scolaire, qui oriente les représentations du « possible » et de l'« accessible » (Bourdieu, 1979 ; François, Poupeau, 2008a). Ce sens du jeu universitaire peut ainsi être analysé en termes de dispositions à s'orienter face à un marché qui met les universités en concurrence. L'ajustement qui en résulte contribue à différencier, notamment scolairement, les recrutements des établissements. Pour le dire autrement, et en reprenant les termes de Felouzis sur l'enseignement secondaire : « choisir une filière au lycée, ses options ou tout simplement d'étudier dans tel établissement plutôt que tel autre relève des comportements stratégiques des acteurs dans un espace où les enjeux scolaires sont aussi des enjeux sociaux et symboliques. La conséquence de ce « marché scolaire » est d'accentuer les inégalités entre établissements » (Felouzis, 2005, p. 15). En effet, on peut observer les trajectoires des universités franciliennes entre 2005 (mise en place du LMD) et 2011, et constater, même sur un court pas de temps, une certaine « ouverture sociale et scolaire » des recrutements de Paris 13 par exemple (augmentation de plus de 8 points de la part d'ouvriers, et de 3 points de la part de bacheliers professionnels) quand les universités parisiennes se caractérisent par une certaine stabilité du profil social et scolaire de leurs inscrits entre 2005 et 2011.

Ainsi, les universités publiques franciliennes constituent un terrain d'études privilégié pour mettre en évidence l'intérêt d'une approche des questions de démocratisation par les établissements. Plus généralement, un questionnement géographique qui met au centre la dimension spatiale des rapports sociaux (Ripoll, Veschambre, 2005) peut contribuer

à repenser les espaces de concurrence qui redéfinissent aujourd'hui, au-delà du seul secteur universitaire, les missions de l'enseignement supérieur français.



- BARATS, C., 2012. « La dénomination comme trace du passé et enjeu. L'exemple des universités parisiennes », *Mots. Les langages du politique*, vol. n° 96, n. 2, p. 65-80.
- BARON, M., BERROIR, S., 2007. « Paris et le système universitaire français : mythe et réalités », *Annales de géographie*, vol. 655, p. 227-246.
- BARON, M., BERROIR, S., CATTAN, N., LESECQ, G., SAINT-JULIEN, T., 2007. « Des Universités en concurrence », in SAINT-JULIEN, T., LE GOIX, R., *La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, p. 65-88.
- DE BERNY, C., 2008. « Le logement étudiant à travers l'enquête "Conditions de vie" 2006 », *Note rapide IAU*, n. 455, p. 4.
- BOURDIEU, P., 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 670 p.
- BOURDIEU, P., PASSERON, J.-C., 1964. *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Editions de Minuit, 189 p.
- CONVERT, B., 2003. « Des hiérarchies maintenues », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 149, n. 1, p. 61-73.
- COUSIN, O., 2000. « Politiques et effets-établissements dans l'enseignement secondaire », in VAN ZANTEN, A., *L'école, l'état des savoirs*, p. 139-148.
- DURU-BELLAT, M., MINGAT, A., 1988. « Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte « fait des différences » », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n. 4, p. 649-666.
- FELOUZIS, G., 2001. « Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur », *Revue française de pédagogie*, vol. 136, n. 1, p. 53-63.
2005. « Performances et "valeur ajoutée" des lycées : le marché scolaire fait des différences », *Revue française de sociologie*, vol. Vol. 46, n. 1, p. 3-36.
- FELOUZIS, G., PERROTON, J., 2007. « Les "marchés scolaires" : une analyse en termes d'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, vol. Vol. 48, n. 4, p. 693-722.
- FRANÇOIS, J.-C., 2002. « Évitement à l'entrée en sixième et division sociale de l'espace scolaire à Paris », *L'Espace géographique*, vol. tome 31, n. 4, p. 307-327.
- FRANÇOIS, J.-C., POUPEAU, F., 2008a. « Les déterminants socio-spatiaux du placement scolaire », *Revue française de sociologie*, vol. Vol. 49, n. 1, p. 93-126.
- 2008b. *Le sens du placement : ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Raisons d'agir, 228 p.
- FRANÇOIS, J.-C., RIBARDIERE, A., FLEURY, A., MATHIAN, H., PAVARD, A., SAINT-JULIEN, T., 2011. .
- MIGNOT-GERARD, S., SARFATI, F., 2013. « Dispositif de jugement sur la qualité ou instrument de construction de la réputation ? Le cas d'un classement universitaire ? », in , Amiens.
- OBERTI, M., 2005. « Différenciation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales », *Sociétés contemporaines*, vol. 59-60, p. 13-42.
2007. *L'école dans la ville : ségrégation, mixité, carte scolaire*, Paris, Presses de Science Po, 302 p.
- ORANGE, S., 2013. « Interroger le choix des études supérieures », *Genèses*, vol. n° 89, n. 4, p. 112-127.
- PRETECEILLE, E., 1995. « Division sociale de l'espace et globalisation. Le cas de la métropole parisienne », *Sociétés contemporaines*, vol. 22, n. 1, p. 33-67.
2006. « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? », *Sociétés contemporaines*, vol. 62, p. 69-93.
- RHEIN, C., 1994. « La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975) », in BRUN, J., RHEIN, C. (1950-...), *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 229-257.
- RIPOLL, F., VESCHAMBRE, V., 2005. « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial", » in ARLAUD, S., JEAN, Y., ROYOUX, D., *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, PUR, p. 467-483.